

# RÈGLEMENTS D'UTILISATION DE L'AIRE D'EXERCICE CANIN

**Le chien doit porter son médaillon attestant sa vaccination contre la rage.**

**Le chien doit être tenu en laisse jusqu'à ce qu'il soit à l'intérieur de l'aire d'exercice.**

**La porte de l'aire d'exercice doit demeurer fermée en tout temps.**

**Le propriétaire du chien doit obligatoirement être à l'intérieur de l'aire d'exercice en tout temps avec son chien.**

**Le propriétaire du chien doit assurer une surveillance continue sur celui-ci et en avoir le contrôle en tout temps.**

**Il est interdit de lancer des objets dans le but de faire courir ou jouer son chien.**

**Le propriétaire du chien doit immédiatement ramasser les matières fécales de son chien et en disposer de manière hygiénique dans une poubelle située près de l'entrée du site.**

**Les chiens ayant un comportement agressif doivent porter une muselière.**

**Le propriétaire du chien doit s'assurer que le comportement de son chien n'incommode pas les autres.**

**Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte.**

**La Ville de Lorraine se dégage de toutes responsabilités quant à l'utilisation de ce site.**



**Ville de LORRAINE**